

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 novembre 2018	N° 2018-640

Convocation du 19 octobre 2018

Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00
M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h30
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 9 novembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2018-640

Blanquefort -Travaux du plan de gestion du domaine de Tanaïs - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Blanquefort s'est engagée dans la préservation de ses espaces naturels en mettant en œuvre un plan de gestion du domaine de Tanaïs, en luttant contre les espèces végétales envahissantes et en assurant un suivi de la cistude d'Europe (espèce de tortue protégée) sur le parc de Majolan.

Ce type d'actions s'intègre à la « stratégie métropolitaine d'aménagement écologique », qui dans le cadre du règlement d'intervention nature, permet à Bordeaux Métropole de porter une expertise et un accompagnement financier auprès des communes qui réalisent des plans de gestion écologique et des démarches de type atlas communaux de la biodiversité.

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 dans la fiche action C 040560131, et vise à accompagner la commune de Blanquefort dans la réalisation d'actions de gestion du domaine de Tanaïs (études et inventaires faunistique et floristique sur son territoire), et dans la mise en œuvre des plans de gestion associés.

Cette fiche comprend notamment l'application et le suivi du plan de gestion du domaine de Tanaïs validé en 2012, avec un plan d'actions quinquennal prenant fin en 2017.

Classé au Plan local d'urbanisme en zone naturelle, le domaine de Tanaïs s'étend sur 65 hectares et présente une grande diversité de micro-habitats.

1 – Contenu du plan de gestion et des travaux afférents

En 2018, un nouveau plan de gestion a été établi par Cistude nature, pour une durée de dix ans, avec une mise à jour des données naturalistes, des activités, et la conception d'un nouveau plan d'actions.

Plusieurs actions de gestion et de suivi des milieux naturels sont donc programmées sur les 3 prochaines années, à hauteur de 5 000 € par an. Le Conseil départemental et l'Agence de l'eau seront également financeurs de l'opération.

En 2018, sur le domaine Tanaïs, dans le cadre de ce nouveau plan de gestion, des travaux d'entretien naturaliste ont été effectués, pour une bonne gestion de cet espace naturel sensible. Parmi ces travaux, il y a

notamment la fauche d'un espace ouvert favorable au Damier de la Succise (papillon protégé), afin de lui maintenir un biotope favorable. Ces travaux consistent en une fauche tardive (à réaliser chaque année à l'automne) réalisée par un prestataire extérieur. La seconde intervention importante consiste en l'arrachage d'un herbier de Jussie, espèce invasive, sur le plan d'eau. Ces travaux sont effectués entre septembre et octobre 2018 pour un montant global de 5000 euros.

La commune de Blanquefort sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 2 000 €, soit 40 % du budget total estimé à 5000 € HT.

Ces travaux d'entretien d'un espace à forte sensibilité écologique s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'accompagnement de Bordeaux Métropole, via son nouveau règlement d'intervention nature-agriculture, validé en mars 2018 par délibération n°2018/154, et qui se propose de soutenir financièrement toute action des communes qui vise notamment à préserver et valoriser, dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation, les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les sites à enjeux écologiques.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après la production du budget définitif acquitté par la commune de Blanquefort au plus tard 6 mois après la date d'achèvement et de paiement définitif des travaux.

2 – budget prévisionnel pour 2018

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 (€ HT)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
- Travaux pour l'application et le suivi du plan de gestion	5.000,00	Bordeaux Métropole (40%)	2.000,00
		commune de Blanquefort (60%)	3.000,00
Total dépenses	5.000,00	Total recettes	5.000,00

3 – Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 2 000 € fera l'objet d'un versement unique sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Blanquefort. Ce budget devra être transmis à Bordeaux Métropole, au plus tard, dans les 6 mois de la fin de l'action.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

4 – Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux Métropoles en vertu de l'article L.5217-7 du CGCT,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Blanquefort n° 17-093 du 25 septembre 2017 sur les délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération métropolitaine n° 2018-247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de co-développement 2018-2020,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets nature-agriculture des communes

VU le dossier de demande d'aide du 27 juillet 2018 présenté par la commune de Blanquefort.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 dans la fiche action C 040560131, et qu'elle répond à l'enjeu du nouveau règlement d'intervention métropolitain nature-agriculture de préservation et de valorisation dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des sites à enjeux écologiques, tels que le Domaine de Tanaïs,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'investissement d'un montant de 2 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort, au titre de : « des travaux du plan de gestion du domaine de Tanaïs ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2018, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 NOVEMBRE 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2018	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH

